

Organisation de l'accueil du patient en situation épidémique au cabinet du professionnel de santé ou dans une pharmacie d'officine

Les consultations en cabinet doivent être organisées afin de limiter le croisement ou le regroupement des patients malades COVID-19 et non malades COVID-19.

Pour assurer l'accueil des patients, pendant l'épidémie de COVID-19, l'organisation du cabinet ou de la pharmacie d'officine doit être, dans la mesure du possible, la suivante :

→ Mettre à disposition dans la salle d'attente ou à l'accueil

- une signalétique informative (affiches disponibles sur le site du Ministère de la santé) ;
- des distributeurs de mouchoirs à usage unique ;
- des poubelles avec ou sans couvercle, et si couvercle munies d'une commande au pied équipé d'un sac
- un distributeur de solution hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains
- des masques chirurgicaux pour les patients qui toussent ; à disposition ou donnés par une personne à l'accueil le cas échéant.
- le point d'eau des sanitaires sera équipé de savon liquide et de serviettes à usage unique (présence d'une affiche sur l'hygiène des mains).

→ Conduite à tenir au cabinet avec un patient présentant une infection respiratoire haute ou de la fièvre

- Privilégier les RV par télémedecine même en cas de consultation urgente
- Lui fournir un masque chirurgical : donné à l'accueil ou par le médecin

→ Organiser la salle d'attente ou d'accueil

- En supprimant le mobilier non décontaminable, les journaux, livres, jouets...
- En instaurant une distance d'1m entre les patients et ne garder que le mobilier utile (ex : chaises)

→ Entretenir les surfaces

- Nettoyer et désinfecter la salle d'attente et les banques d'accueil fréquemment et s'il y a eu des contacts avec un patient suspect de Covid-19 ;
 - employer un détergent-désinfectant virucide (norme NF 14776) pour les surfaces hautes
 - les éviers, lavabos, et cuvettes des WC, pourront être désinfectés avec le même détergent-désinfectant ou à l'eau de javel diluée (selon recommandation du fabricant), après une détergence. Pour ces opérations privilégier l'utilisation de gants à usage unique (suivi obligatoirement d'une HM au retrait des gants).
- porter une attention particulière aux surfaces en contact direct avec le malade (poignées de porte, meubles, chasse d'eau...);
- aérer largement et fréquemment les locaux (cabinet, salles d'attente et salle de consultation) (par exemple : 10 min deux fois par jour).

→ Les déchets

- Les déchets (masques et mouchoirs usagés), doivent être éliminés par la filière DASRI, ou par défaut en filière habituelle.

Informations disponibles sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>